

PROCES-VERBAL

Étaient présents:

Jean Vallières, président
Marc Fortier, secrétaire, représentant du CMADQ
Denis Maheu, trésorier, représentant de l'ITHQ
Aline Gagnon, conseillère, représentante du MIFI
Benoit Garon, conseiller, représentant de l'ITA

L'ordre du jour était le suivant:

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Lecture du procès-verbal du Conseil exécutif du 22 mai 2020**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal du Conseil exécutif du 22 mai 2020**
 - 2.2. Suites au procès-verbal du 22 mai 2020**
- 3. Statuts**
 - 3.1. Conseil exécutif**
 - 3.1.1. Nouveau membre et répartition des fonctions**
 - 3.1.2. Accréditation**
 - 3.2. Comité de négociation**
 - 3.2.1. Renouvellement de la convention collective du CMADQ**
 - 3.2.1.1. Vote sur l'entente de principe**
 - 3.2.1.2. Application du salaire et des régularisations**
 - 3.2.1.3. Textes et signature de la convention**
 - 3.2.2. Entente à intervenir**
 - 3.2.2.1. Négociation accélérée**
 - 3.2.2.2. Gel d'embauche**
 - 3.3. Nouveaux membres (annexe 1)**
 - 3.4. Conseils et assemblées**
 - 3.4.1. Réseau CMADQ**
 - 3.4.2. Réseau ITA**
 - 3.4.3. Réseau ITHQ**
 - 3.4.4. Réseau MIFI**
 - 3.5. Congrès**
 - 3.6. Finances**
 - 3.6.1. États financiers pour le mois d'avril, mai juin et juillet 2020**
 - 3.6.2. Présentation et adoption du rapport du vérificateur**
 - 3.7. Bureau**
 - 3.7.1. Travail exécuté en juillet et août 2020**
 - 3.7.2. Site Web**
- 4. Convention collective**
 - 4.1. Griefs**

4.1.1. CMADQ

- a. Pianiste – accompagnateur
- b. Durée des cours individuels (pondération groupe-cours)
- c. Cours groupe (2)
- d. Harcèlement
- e. Suspension
- f. Congédiement (2)

4.1.2. ITA

- a. Charge de travail et comité des tâches (19)
 - Collectif (5)
 - Individuels (14)
- b. Modification de note
- c. 35 h de disponibilité
 - Grief syndical
 - Grief collectif
- d. Dépassement du nombre d'élèves
 - Grief syndical (1)
 - Grief collectif (2)
 - Grief individuel (1)
- e. Reconnaissance de la non-disponibilité
 - Grief syndical
 - Grief collectif
- f. Co-chefferie, en attente de décision
 - Grief collectif
 - Grief syndical
- g. Suspension
- h. Relevé provisoire
- i. Tâche non conforme
- j. Réprimande
- k. Entente pré-retraite
- l. Report de vacances
- m. Non-respect de l'EDP
- n. Plagiat
 - Grief syndical
 - Grief individuel

4.1.3. MIFI

- a. Congédiement
- b. Réprimande
- c. Harcèlement
- d. Suspension + TAT
- e. Abus de gestion
- f. Report de vacances

4.2. Comité de relations professionnelles

4.2.1. CMADQ

4.2.2. ITA

4.2.3. ITHQ

4.2.4. MIFI
5. Dossiers
5.1. CMADQ
5.1.1. Enseignement à distance et télétravail
5.2. ITA
5.2.1. Contrats annuels
5.3. ITHQ
5.3.1. Assurances collectives
5.4. MIFI
5.4.1. Journées de formation et enseignement à distance
5.4.2. Tribunal d'arbitrage du travail
6. Questions diverses
6.1. Demande de financement
7. Prochaine rencontre

La rencontre débute à 13 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur **proposition** de Marc Fortier, **appuyée** par Benoit Garon, l'ordre du jour est adopté.

2. Lecture du procès-verbal du Conseil exécutif du 22 mai 2020

2.1. Adoption du procès-verbal du Conseil exécutif du 22 mai 2020

2.2. Suites au procès-verbal du 22 mai 2020

N'ayant pas reçu le procès-verbal à temps, son adoption et les suites aux affaires courantes sont reportées à la prochaine réunion.

3. Statuts

3.1. Conseil exécutif

3.1.1. Nouveau membre et répartition des fonctions

À la suite du départ de Marie-Christine Lalande, et après consultation des sections locales de l'ITA, Benoit Garon a été élu représentant, à qui le conseil exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue. Marc Fortier devient secrétaire et Benoit Garon devient conseiller.

3.1.2. Accréditation

Dans le dossier entourant les demandes d'accréditation (CSQ pour le MIFI et CSN pour l'ITA) et de suspension des négociations (CSN), toutes déposées le 5 août dernier au Tribunal du travail (TAT), il demeure cette éventualité où, tout en gardant intacte l'unité de négociation, le SPEQ serait révoqué. Le SPEQ présentera une demande d'accréditation. Les membres prennent connaissance de quatre résolutions préparées à cet effet par nos avocats, qui prévoient différents cas de figures, selon qu'il y aurait fractionnement ou non de l'unité de négociation (en annexe).

Les membres adoptent chacune de ces propositions selon le mode de fonctionnement de notre conseil exécutif.

Sur **proposition** de Denis Maheu, **appuyée** par Marc Fortier, la résolution n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Sur **proposition** de Denis Maheu, **appuyée** par Marc Fortier, la résolution n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Sur **proposition** de Denis Maheu, **appuyée** par Marc Fortier, la résolution n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Sur **proposition** de Benoit Garon, **appuyée** par Denis Maheu, la résolution n° 4 est adoptée à l'unanimité.

3.2. Comité de négociation

3.2.1. Renouvellement de la convention collective du CMADQ

3.2.1.1. Vote sur l'entente de principe

Des rencontres par Zoom ont eu lieu les 22 et 23 juin derniers. Ce fut l'occasion, pour le président du SPEQ et pour le représentant du CMADQ, de présenter les grandes lignes de l'entente et de répondre aux questions des membres. Le vote portant sur le renouvellement a eu lieu le 25 au moyen d'un vote secret géré par la firme Simple Sondage. Quatre-vingt-deux pour cent des membres votants se sont prononcés en faveur de l'entente. **Détailler le vote.**

3.2.1.2. Application du salaire et des régularisations

Une entente conclue entre le SPEQ et la Direction générale du Conservatoire prévoit des mécanismes qui permettent que l'ajustement salarial soit effectif dès le début de la période de disponibilité en août et ce, même si la convention n'a pas été signée. L'entente prévoyait une application similaire pour le processus automatique de régularisation et de celui de la révision des planchers d'emploi. Cet application a permis d'atteindre une proportion de deux tiers de professeurs réguliers pour un tiers d'occasionnels, ce qui constitue l'inverse de la situation qui prévalait avant l'entente. Quant au calcul du montant des rétroactifs, il sera effectué une fois la convention signée. Selon la loi, l'employeur a 90 jours pour le faire, mais les ressources humaines nous ont confirmé leur intention de procéder au calcul avec diligence.

3.2.1.3. Textes et signature de la convention

À la mi-juin, le SPEQ a soumis à la Direction générale du Conservatoire sa version des textes de l'entente de principe conclue. La partie patronale cible la fin septembre comme date de signature de la convention.

3.2.2. Entente à intervenir

3.2.2.1. Négociation accélérée

Pour l'instant, la négociation est sur la glace, étant donné la situation entourant les demandes d'accréditation.

3.2.2.2. Gel d'embauche

Le gel d'embauche, décrété fin mars par le Conseil du trésor, a été abrogé par ce dernier en juillet.

3.3. Nouveaux membres (annexe 1)

Sur **proposition** d'Aline Gagnon, **appuyée** par Benoît Garon, la liste des nouveaux membres est adoptée à l'unanimité.

3.4. Conseils et assemblées

3.4.1. Réseau CMADQ

Pas d'assemblée depuis la dernière réunion ; un conseil-réseau aura lieu à l'automne à une date à déterminer.

3.4.2. Réseau ITA

Nil.

3.4.3. Réseau ITHQ

Nil.

3.4.4. Réseau MIFI

Trois rencontres des présidences locales ont eu lieu les vendredis 19, 26 juin et 3 juillet, essentiellement pour veiller aux conditions quant à la continuité pédagogique et à la mobilisation des membres du réseau.

3.5. Congrès

Nil.

3.6. Finances

3.6.1. États financiers pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2020

Frank Prud'homme se joint à la rencontre pour présenter les états financiers. Sur **proposition** de Denis Maheu, **appuyée** par Aline Gagnon, les membres adoptent les états financiers à l'unanimité.

3.6.2. Présentation et adoption du rapport du vérificateur

Frank Prud'homme présente le rapport du vérificateur.

Jean Vallières dépose le bilan de l'année. Les états financiers audités de l'exercice terminé le 31 mars 2020 sont présentés et discutés.

Sur **proposition** d'Aline Gagnon, **appuyée** par Denis Maheu, les membres adoptent à l'unanimité les états financiers audités sans modification ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant du cabinet comptable DERRIEN CPA Inc. Proposition **adoptée** à l'unanimité.

3.7. Bureau

3.7.1. Travail exécuté en juillet et août 2020

Jean Vallières soumet un document détaillant les heures travaillées pour des actions du président et pour lesquelles il était nécessaire de procéder pendant la période des vacances.

Denis Maheu suggère que les documents qui ont été rédigés soient partagés entre les représentants ; en effet, les enjeux qu'ils soulèvent sont souvent

pertinents aux réalités des différents réseaux et il est intéressant pour les uns de profiter des réalisations des autres.

Jean Vallières se retire pour permettre aux membres du conseil d'approuver la demande.

Sur **proposition** de Marc Fortier, **appuyée** par Denis Maheu, les membres approuvent la rétribution des heures travaillées au taux horaire correspondant. Proposition **adoptée** à l'unanimité.

3.7.2. Site Web

Des travaux ont permis d'avancer l'état du site web.

4. Convention collective

4.1. Grievs

Sylvie Poirier se joint à la rencontre pour commenter l'état des griefs.

4.1.1. CMADQ

a. Pianiste – accompagnateur (# 231)

Désistement à venir.

b. Durée des cours individuels (pondération groupe-cours) (# 171)

Nil.

c. Cours groupe (2) (# 34 et suivants)

Désistement à venir.

d. Harcèlement (# 239)

Nouvel arbitre, en attente d'une décision, reporté au 15 mars 2021 ; audience au TAT le 30 octobre 2020.

e. Suspension (# 237)

Nil.

f. Congédiement (2) (# 240)

Nouvel arbitre, en attente d'une décision, reporté au 15 mars 2021 ; audience au TAT le 30 octobre 2020.

4.1.2. ITA

a. Charge de travail et comité des tâches (19)

● **Collectif (5)**

Nil.

● **Individuels (14)**

Nil.

b. Modification de note (# 42358)

Nil.

c. 35 h de disponibilité (# 42387)

● **Grief syndical**

Nil.

● **Grief collectif**

Nil.

- d. **Dépassement du nombre d'élèves (# 42393)**
 - **Grief syndical (1)**
Nil.
 - **Grief collectif (2)**
Nil.
 - **Grief individuel (1)**
Nil.
 - e. **Reconnaissance de la non-disponibilité**
 - **Grief syndical**
Nil.
 - **Grief collectif**
Nil.
 - f. **Co-chefferie**
 - **Grief collectif**
En attente de décision.
 - **Grief syndical**
En attente de décision.
 - g. **Suspension**
Nil.
 - h. **Relevé provisoire**
Nil.
 - i. **Tâche non conforme**
Audience le 15 mai 2020, reportée au 19 octobre 2020.
 - j. **Réprimande**
Nil.
 - k. **Entente pré-retraite**
Nil.
 - l. **Report de vacances**
Nil.
 - m. **Non-respect de l'EDP**
Audience le 22 mai 2020, reportée au 8 octobre 2020.
 - n. **Plagiat**
 - **Grief syndical**
Nil.
 - **Grief individuel**
Nil.
- 4.1.3. MIFI**
- a. **Congédiement**
Sentence reçue, plainte rejetée par le TAT.
 - b. **Réprimande**
Sentence reçue, plainte rejetée par le TAT.
 - c. **Harcèlement**
Audience le 18 mars 2020, reportée le 5 et 6 octobre 2020.
 - d. **Suspension + TAT**
Audience le 16 juin, suite le 15 septembre.

- e. Abus de gestion**
Nil.
- f. Report de vacances**
Nil.

4.2. Comité de relations professionnelles

4.2.1. CMADQ

Une rencontre du CRP a eu lieu le 4 août, consacrée à la vérification des planchers d'emploi dans le cadre du processus prévu par l'entente. La rencontre statutaire prévue au printemps dernier a été repoussée en septembre ; la date exacte reste à confirmer.

4.2.2. ITA

Rien à signaler.

4.2.3. ITHQ

Rien à signaler.

4.2.4. MIFI

Une rencontre du CRT a eu lieu le 17 juin dernier. Il a été question notamment de surcharge de travail, de l'offre de service des cours en francisation pour la session d'été. Une rencontre de la commission pédagogique nationale a également eu lieu le 2 juillet. Voir Dossiers au point 5.4.

5. Dossiers

5.1. CMADQ

5.1.1. Enseignement à distance et télétravail

Le Conservatoire a consenti à certains professeurs des dérogations aux mesures prévues dans le plan cadre, pour ceux et celles dont la situation d'enseignement présentait des risques pour leur santé ou, par exemple, leur imposait un choix impossible entre leur carrière comme musicien d'orchestre et leur travail comme professeur.

5.2. ITA

5.2.1. Contrats annuels

Certains professeurs ont vu leur contrats annuels devenir contrats à temps partiel. Le représentant-réseau rapporte que certains de ces professeurs se sentent ciblés par cette mesure. Des représentations ont permis d'apporter certains correctifs, mais il faut attendre le retour des RH en septembre pour voir les choses évoluer.

5.3. ITHQ

5.3.1. Assurances collectives

Les professeurs de l'ITHQ se sont vus retirer leur couverture d'assurance. Les représentants du Syndicat des enseignantes et enseignants de l'ITHQ - CSN ont fait parvenir à leurs membres une lettre faisant état de la situation en y ajoutant des informations erronées et diffamatoire à l'égard du SPEQ et de son président. Une mise en demeure leur a été adressée par nos avocats leur enjoignant de rectifier les informations et de s'excuser de leurs propos.

Une réponse a été transmise par la voix des avocats de la CSN justifiant leurs actions mais sans s'en excuser pour autant. Une seconde et dernière mise en

demeure a été envoyée par nos avocats signifiant que des poursuites légales seraient entreprises sans autres délais.

Un projet de demande introductive en diffamation a été présenté au président du SPEQ par nos avocats ; nous sommes en attente de leur retour de vacances pour la suite des choses. Entre-temps, Jean Vallières a envoyé une lettre à tous les professeurs pour rétablir les faits.

5.4. MIFI

5.4.1. Journées de formation et enseignement à distance

À la suite d'une consultation organisée par la représentante-réseau dont le but était d'établir les besoins en enseignement pour l'été 2020, des discussions ont été entamées avec la direction de la francisation de manière à prévoir les meilleures conditions d'apprentissage possibles pour les élèves et les meilleures conditions d'enseignement possibles pour les professeurs, dans le contexte de la pandémie.

La direction a fait preuve d'ouverture en ce qui concerne les demandes touchant le soutien informatique à offrir aux professeurs et de rendre disponible les formations en différé. Les représentants syndicaux ont rappelé à la partie patronale qu'appliquer les paramètres actuels de la convention à des cours en mode non présentiel, surtout en imposant un mode d'enseignement unique pour les cours, paraît entraîner un risque élevé d'épuisement professionnel pour les professeurs du MIFI, et une diminution des conditions gagnantes pour offrir un enseignement de qualité.

La représentante-réseau et le président du SPEQ ont poursuivi leur travail de négociation avec acharnement afin que le ministère autorise des journées pédagogiques supplémentaires, tant pour les cours à temps complet qu'à temps partiel, particulièrement dans le contexte de la COVID-19 où la grande majorité du corps professoral doit enseigner à distance. Le MIFI a accordé trois journées de préparation supplémentaires pour les professeurs des cours à temps complet enseignant à distance au calendrier A.

5.5. Tribunal d'arbitrage du travail

Nil.

6. Questions diverses

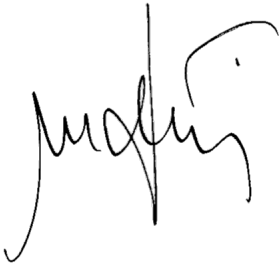
6.1. Demande de financement

Par manque de temps, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

7. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 25 septembre 2020.

Fin de la rencontre à 17 h 30.



Procès-verbal rédigé par Marc Fortier, secrétaire

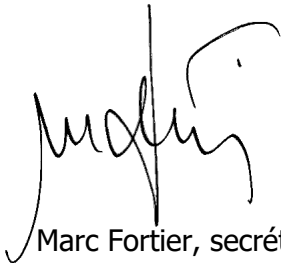
RÉSOLUTION

Sur proposition de Denis Maheu (trésorier), appuyée par Marc Fortier (secrétaire), le conseil exécutif du SPEQ autorise, par la présente résolution les mandataires suivants, soit Madame Aline Gagnon, représentante du réseau MIFI au conseil exécutif du SPEQ et monsieur Jean Vallières, président du SPEQ, à déposer, conformément au *Code du travail*, (R.L.R.Q. chap. C-27), auprès du Tribunal du travail, une requête en accréditation et ce, pour le groupe de salariés suivant, dans le cas où le SPEQ ferait l'objet d'une révocation de son accréditation, à la suite de la décision du Tribunal du travail, dans les dossiers suivants : CM-2019-4470, CM-2019-4469 et CM-2019-4431, :

Tous les professeurs, fonctionnaires en vertu de la *Loi sur la fonction publique* (R.L.R.Q. chap. F-3.1.1) à l'emploi du Gouvernement du Québec, œuvrant dans tous les établissements opérés par le Gouvernement du Québec.

La requête en accréditation pourra être déposée au moment où les mandataires ci-haut désignés le jugeront à propos, ces derniers étant, par le fait même, autorisés à amender ladite requête au besoin et à poser tous les gestes et à prendre toutes les dispositions pour et au nom du SPEQ, dans le cadre du dépôt de cette requête.

En foi de quoi, cette résolution est signée par le secrétaire, en date du 21 août 2020.



Marc Fortier, secrétaire

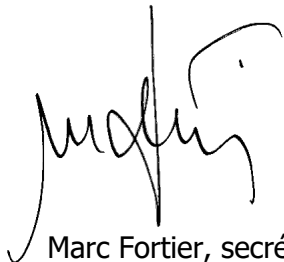
RÉSOLUTION

Sur proposition de Denis Maheu (trésorier), appuyée par Marc Fortier (secrétaire), le conseil exécutif du SPEQ autorise, par la présente résolution les mandataires suivants, soit Madame Aline Gagnon, représentante du réseau MIFI au conseil exécutif du SPEQ et monsieur Jean Vallières, président du SPEQ, à déposer, conformément au *Code du travail*, R.L.R.Q. chap. C-27, auprès du Tribunal du travail, une requête en accréditation et ce, pour le groupe suivant, dans le cas où le SPEQ ferait l'objet d'une révocation de son accréditation, à la suite de la décision du Tribunal du travail, dans les dossiers suivants : CM-2019-4470, CM-2019-4469 et CM-2019-4431 :

Tous les professeurs, fonctionnaires au sens de la *Loi sur la fonction publique* (R.L.R.Q. chap. F-3.1.1), à l'emploi du Gouvernement du Québec, au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 1200, boulevard Saint-Laurent, bureau 2.200 Montréal (Québec) H2X 0C9 CANADA et dans tous les établissements opérés par ce ministère du Gouvernement du Québec.

La requête en accréditation pourra être déposée au moment où les mandataires ci-haut désignés le jugeront à propos, ces derniers étant, par le fait même, autorisés à amender ladite requête au besoin et à poser tous les gestes et à prendre toutes les dispositions pour et au nom du SPEQ, dans le cadre du dépôt de cette requête.

En foi de quoi, cette résolution est signée par le secrétaire, en date du 21 août 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Fortier', with a stylized flourish at the end.

Marc Fortier, secrétaire

RÉSOLUTION

Sur proposition de Denis Maheu (trésorier), appuyée par Marc Fortier (secrétaire), le conseil exécutif du SPEQ autorise, par la présente résolution les mandataires suivants, soit Madame Aline Gagnon, représentante du réseau MIFI au conseil exécutif du SPEQ et monsieur Jean Vallières, président du SPEQ, à déposer, conformément à l'article 66 de la *Loi sur la fonction publique* (R.L.R.Q. chap. F-3.1.1), une demande en accréditation auprès du Gouvernement du Québec afin que soit constitué le comité conjoint, dans le cas où le SPEQ ferait l'objet d'une révocation de son accréditation, à la suite de la décision du Tribunal du travail, dans les dossiers suivants : CM-2019-4470, CM-2019-4469 et CM-2019-4431, dans le but d'obtenir une telle accréditation visant à représenter le groupe de professeurs-fonctionnaires suivant :

Tous les professeurs, fonctionnaires au sens de la *Loi sur la fonction publique* (R.L.R.Q. chap. F-3.1.1), à l'emploi du Gouvernement du Québec, œuvrant dans tous les établissements opérés par le Gouvernement du Québec.

La requête en accréditation pourra être déposée au moment où les mandataires ci-haut désignés le jugeront à propos, ces derniers étant, par le fait même, autorisés à poser tous les gestes et à prendre toutes les dispositions nécessaires, pour et au nom du SPEQ, dans le cadre de cette demande en accréditation déposée auprès du Gouvernement du Québec.

En foi de quoi, cette résolution est signée par le secrétaire, en date du 21 août 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Fortier', with a stylized flourish at the end.

Marc Fortier, secrétaire

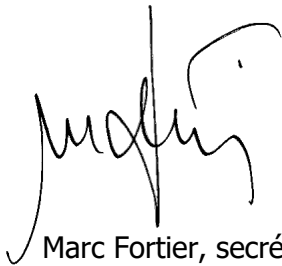
RÉSOLUTION

Sur proposition de Benoît Garon (conseiller), appuyée par Denis Maheu (trésorier), le conseil exécutif du SPEQ autorise, par la présente résolution les mandataires suivants, soit Madame Aline Gagnon, représentante du réseau MIFI au conseil exécutif du SPEQ et monsieur Jean Vallières, président du SPEQ, à déposer, conformément à l'article 66 de la Loi sur la fonction publique (R.L.R.Q. chap. f-3.1.1), une demande en accréditation auprès du Gouvernement du Québec afin que soit constitué le comité conjoint, dans le cas où le SPEQ ferait l'objet d'une révocation de son accréditation, à la suite de la décision du Tribunal du travail, dans les dossiers suivants : CM-2019-4470, CM-2019-4469 et CM-2019-4431, dans le but d'obtenir une telle accréditation visant à représenter le groupe de professeurs-fonctionnaires suivant :

Tous les professeurs, fonctionnaires au sens de la *Loi sur la fonction publique* (R.L.R.Q. chap. F-3.1.1) à l'emploi du Gouvernement du Québec, au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 1200, boulevard Saint-Laurent, bureau 2.200 Montréal (Québec) H2X 0C9 CANADA et pour tous les établissements opérés par ce ministère du Gouvernement du Québec.

La requête en accréditation pourra être déposée au moment où les mandataires ci-haut désignés le jugeront à propos, ces derniers étant, par le fait même, autorisés à poser tous les gestes et à prendre toutes les dispositions nécessaires, pour et au nom du SPEQ, dans le cadre de cette demande en accréditation déposée auprès du Gouvernement du Québec.

En foi de quoi, cette résolution est signée par le secrétaire, en date du 21 août 2020.



Marc Fortier, secrétaire